

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 001-210101895-20241118-DEL24_46-DE

N° 24/46**Séance du 18 novembre 2024**

Membre en Exercice : 14
Présents : 10
Procurations : 3
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 31 octobre 2024

Membres présents à la séance : Mmes MM. : BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELIER Sophie.

Absents ou excusés : ANDRE Bérengère (Pouvoir à Sophie SELIER), ARTERO Véronique, LECOQ Frédéric (Pouvoir à Laurent CARREZ), DROST Patricia (Pouvoir à Pascale BOSSON).

Secrétaire de séance : Bernard FOUCART

Objet : Demande de subvention pour des travaux d'extension de la salle polyvalente d'Injoux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement des travaux d'extension de la salle polyvalente d'Injoux pour une opération d'un montant total de **484 847 € HT.**

Sources	Libellé	Montant HT	Taux
Fonds propres		354 297 €	73 %
Sous total autofinancement		354 297 €	73 %
Subvention Etat	DETR	80 550 €	16,6 %
Subvention Région AURA	Bonus Ruralité	50 000 €	10,4 %
Sous total subvention		130 550 €	27 %
TOTAL HT		484 847 €	100 %

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A l'UNANIMITE

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

⇒ **Adopte** l'opération et les modalités de financement telles que présentées ci-dessus.

⇒ **Approuve** le plan de financement prévisionnel,

⇒ **Autorise** le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Régional

⇒ **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget communal des années 2024 et suivantes,

⇒ **S'engage** sur le plan de financement suivant : autofinancement
une demande de subvention régionale à hauteur de 10,4 % du p
subvention est présentée dès l'exercice 2024.

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le

ID : 001-210101895-20241118-DEL24_46-DE



Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Bernard FOUCART

Le Maire,

Denis MOSSAZ

